

SEMAINE
pour les
alternatives
aux
pesticides
20 au 30 mars



Réponses!

Roue de la BIO

Edition 2024



1. Une exploitation certifiée HVE peut-elle avoir recours à des pesticides de synthèse ?

Réponse : **Oui**, et c'est un problème. Une exploitation peut être certifiée « haute valeur environnementale » alors qu'elle a recours entre autres à des pesticides cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR2). Cet usage n'entraîne pas de retrait de points, malgré des effets sanitaires néfastes de ces substances.

[Voir la source](#)



2. En 2023, quelle part (%) des exploitations agricoles françaises représentent les exploitations certifiées HVE ?

Réponse : Au 1er juillet 2023, les exploitations certifiées HVE représentent environ 9 % des exploitations agricoles françaises d'après le dernier recensement agricole de 2020 et couvrent **au moins 2,2 millions d'hectares, soit 8,2 % de la surface agricole utile (SAU) française.**

[Voir la source](#)



3. En 2023, quelles régions recensaient le plus d'exploitations certifiées HVE ?

Réponse : Au 1er juillet 2023, **74%** des exploitations certifiées HVE se situent dans les régions **Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Grand Est et Auvergne Rhône-Alpes**. L'Occitanie enregistre la plus forte hausse d'exploitations certifiées entre le 1er janvier 2023 et le 1er juillet 2023 avec +553 exploitations.

[Voir la source](#)



4. En 2023, quel département recensait le plus d'exploitations HVE ?

Réponse : La **Gironde avec 3014 exploitations**. Les départements qui en recensaient le moins : sont Seine-Saint-Denis (93) avec 1 exploitation et ex-aequo Hauts-de-seine (92) et Val-de-marne (94) avec 2 exploitations. Les Alpes-Maritimes ne sont pas loin avec 9 exploitations enregistrées.

[Voir la source](#)



5. En 2023, quelle filière recensait le plus d'exploitations HVE ?

Réponse : Au 1er juillet 2023, **62,3 %** des exploitations certifiées HVE étaient issues de la filière **viticulture**. On note néanmoins une **diminution du nombre** d'exploitations certifiées HVE en **arboriculture** (-131 exploitations, soit -6,4% par rapport au 1er janvier 2023). La diminution de la part des exploitations certifiées HVE en arboriculture se fait au profit des exploitations d'élevage.

[Voir la source](#)



6. Les semences dites « enrobées » sont-elles autorisées en agriculture HVE ?

Réponse : **Oui**, les semences enrobées (= une graine directement enveloppée dans une couche de pesticides de synthèse) **sont utilisées en agriculture HVE et c'est un problème**. En effet, les surfaces où sont semées ces semences enrobées sont considérées par l'actuel référentiel HVE comme « non traitées » alors que ce sont des produits toxiques (ex : les néonicotinoïdes) dits systémiques. Le végétal se développe avec le pesticide de synthèse qui se diffuse dans tous ses tissus, ce qui n'est pas sans impacts pour la biodiversité et la santé humaine. Les néonicotinoïdes sont par exemple tristement connus comme des « tueurs d'abeilles ».

[Voir la source](#)



1. Est-il possible d'avoir recours à des pesticides en agriculture biologique ?

Réponse : Certes la filière bio a recours à **certains pesticides comme le cuivre ou le soufre (les principales molécules utilisées) mais les pesticides de synthèse sont bannis**. Aucun pesticide ayant une classification de danger pour la santé n'est autorisé en bio contrairement à l'agriculture conventionnelle (agriculture chimique) où tous les pesticides sont autorisés qu'ils soient cancérigènes, reprotoxiques ou encore perturbateurs endocriniens. Rappelons que la persistance et la rémanence de ces pesticides de synthèse sont parfois très importantes ce qui pose des problèmes sur le long terme. Des pesticides aujourd'hui interdits depuis de nombreuses années tels que le lindane ou l'atrazine sont encore retrouvés dans de nombreuses analyses d'air ou d'eau !

[Voir la source](#)



2. En 2022, quelle part (%) des exploitations agricoles françaises représentent les exploitations en agriculture bio et en conversion ?

Réponse : En 2022, les exploitations françaises engagées en bio représentent **14 %** des exploitations agricoles françaises et **couvrent plus de 2,88 millions d'hectares, soit environ 10,7 % de la surface agricole utile (SAU)**.

[**Voir la source**](#)



3. En 2022, quelle région française dispose de la plus grande SAU en bio et en conversion ?

Réponse : En 2022, c'est la région **Occitanie** qui dispose de la plus grande surface agricole utile (SAU) en bio : **37,1 % (5 167 fermes en bio)**.

[Voir la source](#)



4. En 2022, quel département français recense le plus d'hectares en bio et en conversion ?

Réponse : Le **Gers** qui recense en 2022 **122778 ha en bio et en conversion (87 638 ha en bio)**. En deuxième et troisième place viennent ensuite respectivement : la Loire-Atlantique avec 88811 ha et l'Aveyron 77039 ha de cultures bio et en conversion. On retrouve en dernière position le Val-de-Marne avec 61,1 ha

[Voir la source](#)



4. Quel est le pourcentage de produits bio d'origine France consommés par les Français ?

Réponse : **83 %** de l'alimentation bio consommée en France (hors produits exotiques) est produite en France.

[Voir la source](#)



6. Citez quelques labels alimentaires issus de l'agriculture biologique ?

Réponse : Réponse : Les 2 labels officiels en France et au sein de l'UE :

Le logo AB : le label français créé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Le logo Eurofeuille : le label européen qui caractérise les produits respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique. Ce logo communautaire est obligatoire pour les produits bio.

Autres certifications privées ou associatives :

Demeter : certification privée pour les produits alimentaires, cosmétiques et textiles issus de l'agriculture biodynamique.

Nature & Progrès : certification de la fédération Nature & Progrès, pionnière du bio en France, qui regroupe plus d'une trentaine d'associations locales.

Label FNAB BIO Cohérence : label de la Fédération nationale d'agriculture biologique, label de référence d'une bio plus exigeante pour répondre aux enjeux sociaux du monde agricole et en restaurant la biodiversité.

[Voir la source](#)



1. Consommer des aliments produits localement est-il meilleur pour la santé ?

Réponse : Certains modes de production d'aliments locaux peuvent **avoir un impact sanitaire lorsque ces derniers sont issus de l'agriculture conventionnelle utilisatrice de pesticides de synthèse**. De nombreuses études scientifiques prouvent que les effets de ces substances, même en faibles quantités, en mélange, à certains moments de la vie, ou sur de longues périodes, posent de graves problèmes de santé. En voici une liste non exhaustive : troubles neurologiques et du comportement (Parkinson, Alzheimer, autisme), troubles du développement, cancers, troubles de la fertilité ou de la reproduction.



2. Quelle est la différence majeure entre l'agriculture biologique d'un côté et l'agriculture conventionnelle ou certifiée HVE de l'autre ?

Réponse : **L'agriculture biologique bannit le recours aux produits chimiques de synthèse** (pesticides, engrais) de ses moyens de production. **L'agriculture conventionnelle y a recours**. S'agissant de l'agriculture certifiée haute valeur environnementale, l'usage de ces substances toxiques n'entraîne pas de perte de points dans le processus de certification. **Des exploitations certifiées HVE peuvent donc avoir recours à des produits chimiques de synthèse**.

[Voir la source](#)



3. Agriculture bio et agriculture locale : opposition ou complémentarité ?

Réponse : **Le bio et le local ne s'opposent pas, ils se complètent!**
C'est positif entre autres pour l'environnement, pour la santé, pour l'économie locale et pour la convivialité des échanges.

[Voir la source](#)



1. Chaque année, combien d'empoisonnements graves sont dûs à l'exposition aux pesticides dans le monde ? (1 million, 88 millions, 385 millions)

Réponse : **385 millions**. Une étude de l'OMS estime qu'environ 385 millions de cas d'intoxications aiguës non intentionnelles se produisent chaque année dans le monde dont environ 11 000 décès. Cela concerne surtout les agriculteurs lors de l'épandage. Sur la base d'une population agricole mondiale d'environ 860 millions de personnes, cela signifie qu'environ 44% des agriculteurs sont empoisonnés par les pesticides chaque année.



2. Combien de traitements de pesticides de synthèse (en moyenne) subit une pomme non bio sur une année : 8, 13, 21 36 ?

Réponse : **36** (fongicides, insecticides, herbicides et quelques autres traitements marginaux)

[Voir la source](#)



3. Quel est le pourcentage de résidus de pesticides dans les aliments non bio d'origine végétale ?

Réponse : Une moyenne de **73.1% des fruits non bio** analysés sur ces 5 années contiennent au moins un résidu de pesticide. Du côté des **légumes, 45.8% des échantillons non bio** testés vendus en France présentent des résidus de pesticides.

Selon un état des lieux des résidus de pesticides dans l'alimentation non bio publié par Générations Futures en 2024 (en se basant sur les résultats des plans de surveillance relatifs aux résidus de pesticides entre 2017 et 2021), côté fruit c'est la cerise qui contient le plus de résidus de pesticides de synthèse (93,8%) et les lichis le moins avec 11,7%. Du côté des légumes c'est le céleri rave qui se trouve en tête de classement avec un pourcentage de 78,3 ; Le topinambour (2.3%) est le légume le moins cotaminé.

[Voir la source](#)



4. Est-il possible de retrouver des résidus de pesticides de synthèse dans les aliments cultivés en bio ?

Réponse : **Oui, mais en très faible quantité, à cause de la contamination généralisée de l'environnement** (eau, air, sol) par ces substances (exploitations voisines qui épandent des pesticides de synthèse). Quoiqu'il en soit, la consommation de denrées bio permet de réduire significativement son exposition aux pesticides de synthèse. L'ANSES, dès 2005, reconnaît que «le mode de production biologique, en proscrivant le recours aux produits phytosanitaires de synthèse, élimine les risques associés à ces produits pour la santé humaine».

[Voir la source](#)



5. Quelles sont les maladies déclarées comme maladies professionnelles par la mutuelle sociale agricole (MSA) ?

Réponse : Les **lymphomes non hodgkiniens, les myélomes, la maladie de Parkinson, ainsi que les cancers de la prostate et les hémopathies maligne provoqués par les pesticides.** D'après certaines études scientifiques, l'exposition aux pesticides peut entraîner 5,6 fois plus de risques de développer la maladie de Parkinson et 2,4 fois plus de risques d'Alzheimer (bien que cette dernière n'ait pas encore été reconnue par la MSA).

Ils entraîneraient aussi une augmentation de 41 % des risques d'hyperthyroïdie chez les personnes vivant dans les régions avec une utilisation importante de pesticides.

[Voir la source](#)



6. Quel ouvrage majeur constitue la genèse du combat écologiste contre l'utilisation des pesticides de synthèse ?

Réponse : **Printemps silencieux** (en anglais « Silent spring »), livre influent de la biologiste marine, écrivaine et écologiste **Rachel Carson**, publié le 27 septembre 1962.

[Voir la source](#)



1. Qui est Générations Futures ?

Réponse : Générations Futures est **une ONG de défense de l'environnement** agréée par le Ministère de l'Écologie depuis 2008 et reconnue d'intérêt général.



2. Quel est le champ d'action de Générations Futures ?

Réponse : Générations Futures a pour objectif de **lutter contre les polluants chimiques** (notamment les pesticides de synthèse) et promouvoir des alternatives efficaces et durables.



3. Depuis combien de temps existe Générations Futures ?

Réponse : L'association a été lancée en 1996. Elle a donc aujourd'hui **28 ans** d'existence.



4. De combien de personnes est composée l'équipe de salariés de Générations Futures ?

Réponse : L'équipe du siège se compose de **6 salariés et de 3 services civiques**. L'association peut également compter sur la mobilisation de plus de **150 bénévoles** qui la représentent dans les départements français.



5. Combien de personnes adhèrent à Générations Futures chaque année ?

Réponse : Chaque année, **plus de 4000 personnes** adhèrent à l'association.



6. La fin de l'utilisation des pesticides de synthèse pour Générations Futures c'est pour 2030 ? 2035 ? 2050 ?

Réponse : Depuis 2019, Générations Futures milite pour une réduction de 80 % de l'utilisation des pesticides de synthèse au sein de l'UE **d'ici à 2030 et une sortie définitive en 2035**. Cette demande a été portée par de nombreuses autres organisations européennes et constitue un objectif radical et ambitieux au regard du taux de conversion de la surface agricole utile française en bio (+9 % d'hectares en bio en 2021 par rapport à 2020), du temps de conversion (3 ans) et plus généralement de l'impératif d'emmener l'ensemble des pays européens vers cet horizon de sortie pour éviter la concurrence déloyale entre agriculteurs européens.